



cgt.tresor21@wanadoo.fr

# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

Janvier 2002

Numéro 45

### Dans ce numéro

- 1 CTPL du 20 décembre 2001.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Recouvrement de l'impôt : réponse pitoyable de la Direction locale.
- 4 Bulletin d'adhésion.

### CTPL du 20 décembre 2001

Le 20 décembre 2001, le TPG de Côte d'or a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour informer les personnels de plusieurs décisions de la Direction (fermeture de trésorerie, protocoles ARTT, règlement horaires variables).

- ❑ **L'ARTT pour les Huissiers** : les Huissiers du Trésor suivent le régime obligatoire du forfait.
- ❑ **L'ARTT pour l'équipe de suppléance** : la DGCP estimant que la bonification indiciaire est suffisante pour compenser la sujétion que constitue l'appartenance à l'équipe de suppléance, les agents de cette équipe suivent le régime ordinaire de 37 heures sur 5 jours. L'engagement de M. HALBIQUE formulé en juin 2001 auprès des agents de la suppléance ne sera donc pas tenu !
- ❑ **L'ARTT à la Paierie Départementale** : la nouvelle typologie adoptée est celle de 38 heures sur 5 jours avec un cadencement mensuel sans période blanche. Toutefois, le cadencement ne sera pas appliqué dans la mesure où le compte épargne temps n'est pas encore mis en place.
- ❑ **L'ARTT au DI (personnel en équipe, de l'atelier et dactylocodeuses)** : la nouvelle typologie adoptée est celle de 33h30 et 6 jours ARTT avec un cadencement semestriel sans période blanche.
- ❑ **L'ARTT pour le concierge de la TG** : la mise en place de l'ARTT est différée mais la personne concernée bénéficiera rétroactivement des jours ARTT.
- ❑ **Les « ponts » et les jours ARTT** : la Direction considère que seul le vendredi de l'Ascension peut être banalisé en jours RTT. Pour les autres (vendredi 16 août 2002), chaque Trésorerie pourra faire la demande de fermeture. Rien ne semble prévu pour les services de la TG !

Lors du vote des protocoles, la CGT a voté **contre** les **protocoles prévoyant des cadencements (au DI par exemple)** et **s'est abstenue pour les autres protocoles**. En effet, la CGT revendique depuis longtemps la mise en place de la réduction du temps de travail qui constitue une volonté très forte des agents. Cependant, la mise en place de l'ARTT sans création d'emplois va se traduire par une dégradation des conditions de travail ce qui nous conduit à émettre cette réserve sur le vote des protocoles sans cadencement ni périodes blanches. En revanche, la mise en place de cadencement et de périodes blanches nous paraît préjudiciable au personnel

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux* : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

*Contrôleurs* : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

*Inspecteurs* : aucun élu.

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

#### Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

(Suite de la 1<sup>ère</sup> page)

à qui on semble ne pas faire confiance. En effet, le cadencement va conduire à ce que les jours ARTT non pris soient basculés dans le « **compte épargne temps** » dont on ne sait rien actuellement si ce n'est son nom.

⇒ **ATTENTION ! les protocoles ARTT peuvent être révisés avant le 31 mars 2002. Si votre protocole et/ou votre règlement d'horaires variables vous paraît contraire à votre intérêt, n'hésitez pas à contacter un représentant de la CGT afin que nous puissions intervenir auprès de la Direction.**

- ❑ **Les règlements d'horaires variables** : de nouveaux règlements ont été adoptés à la majorité (Paierie Départementale et Trésoreries de Semur, Seurre, Laignes, Châtillon, Aignay, Recey et Pouilly). La CGT s'est prononcée favorablement dans la mesure où les horaires variables améliorent le quotidien des personnels. Cependant, les personnels devront **rester vigilants** car la DGCP se prépare à modifier de façon très restrictive le règlement type.
- ❑ **Fermeture de la Trésorerie de BRAZEY EN PLAINE** : la fermeture de cette Trésorerie est l'étape suivant la mise en place de la gestion conjointe. Comme l'avait dénoncé la CGT lors du lancement des gestions conjointes, **la Direction locale renonce totalement à ses engagements** de maintenir les Trésoreries en place (cela ne devait rien changer pour les usagers !). La CGT, en déplorant le dépérissement progressif et programmé de la Trésorerie de BRAZEY s'est abstenue sur cette fermeture. Par ailleurs, la Direction n'a prévu aucune mesure compensatoire pour la personne travaillant à Brazey (les agents ne sont, pour la Direction, que des pions déplaçables à volonté !). La CGT a demandé qu'elle soit nommée en suppléance.
- ❑ **Point sur le Budget 2001 et projets pour 2002** : les dépassements des trésoreries ont été couverts et un certain nombre de réinstallations de Trésoreries devraient avoir lieu (Gevrey, Selongey, Nuits St Georges, Is sur Tille). Par ailleurs, chaque Trésorerie gérant des collectivités recevra un exemplaire de l'ouvrage « Budget des communes » de BROLLES.

### **Recouvrement de l'impôt : la réponse pitoyable de la Direction locale**

Les dysfonctionnements dans le recouvrement de l'impôt continuent au détriment des contribuables et des personnels. Malgré les alertes des Agents auprès de leur hiérarchie et la confection de lettres/affiches à destination des usagers **aucune mesure sérieuse** n'a été prise.

La seule réponse qu'a fourni notre Direction locale a été de menacer de façon tout à fait abusive, les personnels qui diffuseraient la lettre/affiche, comme s'il n'existait qu'une seule vérité (?) : celle de la DGCP.

La Direction ne doit pas oublier que **les syndicats représentent les Personnels** et que **la Direction n'a aucun droit pour empêcher la diffusion à l'extérieur du réseau de documents de nature syndicale.**

Les Agents attendaient autre chose de la Direction pour résoudre les problèmes actuels dont souffrent les usagers et les personnels !

*Tous les membres du bureau de la CGT Côte d'Or vous présentent leurs **meilleurs vœux** pour cette nouvelle année qui s'annonce très difficile pour les personnels du Trésor (réduction du temps de travail à effectifs constants, dysfonctionnements sans précédent dans le recouvrement de l'impôt, poursuite du schéma directeur informatique, remise en cause du règlement d'horaires variables, débat sur les régimes de retraite).*

*L'année 2001 fut une année difficile pour tous. Cependant, cette année-là a connu un renouveau de l'intersyndicale en Côte d'Or puisque CGT, CFDT et CFTC ont travaillé ensemble pour l'intérêt des personnels et des usagers. Nous pensons à la CGT que **l'unité syndicale** est indispensable pour faire avancer les revendications des personnels et pour maintenir un service public digne de ce nom.*

*Dans tous les cas, vous pourrez toujours compter sur les élus et représentants de la CGT pour défendre les intérêts des personnels et exiger le maintien d'un service public de qualité.*

**Bonne année à tous.**

#### **BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

**NOM et PRENOM** : .....

**AFFECTATION** : .....

**GRADE** : ..... **ECHELON** : .....